

LE GUIDE

des éco - gestes



OPHEORA

Édito

Nos consommations énergétiques de demain se préparent aujourd'hui. À nous aussi de devenir sobres et inventifs !

Depuis près de 2 ans, nous avons renforcé l'organisation d'OPHEOR afin de garantir une gestion énergétique responsable et un management optimal de l'Énergie que nous connaissons.

Nous avons ainsi ciblé en priorité des actions sur notre patrimoine existant énergivore. Nous réhabilitons thermiquement, nous procédons à des déconstructions respectueuses de protocoles sanitaires et environnementaux stricts et nous construisons dans des schémas de sobriété foncière.

En tant que bailleur social, nous nous devons aujourd'hui de nous organiser pour la pérennité de nos actions et la préservation des ressources naturelles.

La réussite de notre démarche, qui passera par une certification ISO 5001 d'ici la fin de l'année 2022, repose sur une structuration de nos process et sur une veille réglementaire très riche dans le domaine énergétique.

Enfin, nous avons la volonté de partager avec nos parties prenantes, collaborateurs et locataires en premier lieu afin de les sensibiliser, les former et les informer plus largement sur les avancées et les nouveautés.

Chaque initiative, chaque geste du quotidien doit être valorisé.

Chaque énergie que nous sommes capables d'économiser aujourd'hui sera sans doute de l'énergie dont nous pourrions disposer demain.

La Direction Générale



Vincente VIAL

Ce petit guide des éco-gestes destiné aux locataires vise à :

- ➔ prendre conscience des enjeux environnementaux
- ➔ faire des économies
- ➔ agir de manière éco responsable

Ensemble, relevons le défi en adoptant les bons gestes du quotidien !

Sommaire

• Adopter les bons gestes

L' eau	5
L' électricité	6
L' air	7
Le chauffage	8
Les transports	9

• Bien gérer ses déchets et encombrants

Les déchets	10 à 13
Les encombrants	14

• Faire face aux aléas climatiques

La canicule	15
Les tempêtes	16
Les inondations	17
La sécheresse	18
Les grands froids	19



L'eau est au cœur de nos vies. Elle soutient nos écosystèmes et régule le climat. Très précieuse, il est impératif de ne pas la gaspiller et de préserver sa qualité. Si l'eau est chauffée, que ce soit pour la douche ou le lave-linge par exemple cela engendre une consommation d'énergie supplémentaire. En clair, vous pouvez faire des économies d'eau sanitaire et réduire votre facture d'énergie !

Des équipements dans votre logement pour vous aider à faire des économies :

- Un **compteur** individuel en eau froide et/ou en eau chaude pour surveiller sa consommation individuelle
- Des **mousseurs** et des **pommeaux** de douche économiques pour réduire de 50% le débit d'eau.

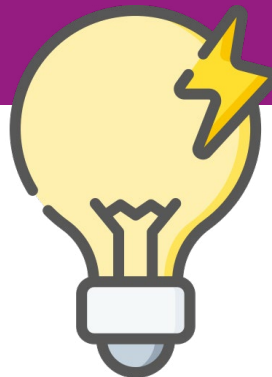
Les conseils de notre éco-coach :

- Privilégier les douches (40 à 60L) plutôt que les bains (120 à 200L) !
- Couper l'eau pendant que vous vous brossez les dents et utiliser un verre
- Couper l'eau lorsque vous faites la vaisselle et utiliser un bac
- Récupérer l'eau pour arroser ses plantes
- Faites tourner le lave-vaisselle ou le lave-linge seulement quand ils sont pleins
- Vérifier votre compteur d'eau régulièrement sans attendre la venue d'un professionnel
- Privilégier les appareils électroménagers de basse consommation et utiliser le cycle «éco»
- Repérer les fuites et faites les réparer dans les plus brefs délais



Électricité

L'électricité est au coeur de notre quotidien : éclairage, chauffage, appareils électroménagers et électroniques. Les appareils ménagers facilitent notre quotidien mais ils peuvent aussi s'avérer gourmands en énergie. En faisant attention aux gestes quotidiens, l'impact environnemental peut être amoindri et la facture allégée.

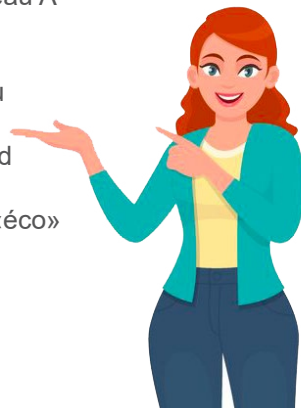


Des équipements dans votre logement pour vous aider à faire des économies :

- Un **compteur** électrique individuel
- Un **kit d'ampoules led** transmis à tous les locataires en 2016
- Une **réfection** des parties communes d'immeubles = remplacement du système d'éclairage par des détecteurs de présence à leds, plus économiques

Les conseils de notre éco-coach :

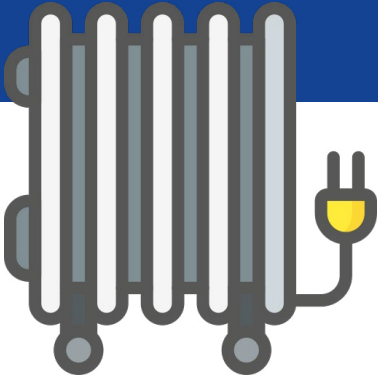
- Profiter de la lumière du jour au maximum
- Éteindre les lumières en sortant d'une pièce
- Éteindre vos appareils et chargeurs plutôt que les laisser en veille et utiliser des multiprises avec interrupteur pour les éteindre
- Remplacer les ampoules halogènes et à incandescence par des ampoules LED
- Mettre un couvercle sur la casserole pendant la cuisson
- Décongeler vos aliments au frigo ou à température ambiante
- Vérifiez l'étiquette énergétique en privilégiant les équipements avec une étiquette de niveau A
- Faire tourner le lave-vaisselle ou le lave-linge seulement quand ils sont pleins et utiliser le cycle «éco»



Le saviez-vous ?

- Les veilles des appareils électriques représentent 10 % de la consommation
- Couvrir vos plats pendant la cuisson vous permet d'économiser jusqu'à 30 % d'énergie

Chauffage



Le chauffage est le plus gros poste de consommation énergétique d'un logement. Quelles que soient les émissions de gaz à effet de serre de ces sources d'énergie, se chauffer participe largement au réchauffement climatique. Pour des raisons écologiques et financières, il est essentiel de réduire les besoins en chauffage.

Des équipements dans votre logement pour vous aider à faire des économies :

- Des **régulateurs** sur les radiateurs pour baisser le chauffage quand vous n'en n'avez pas besoin
- Des **chaudières** individuelles ou collectives récentes et performantes (THPE)

Les conseils de notre éco-coach : pour chauffage individuel et/ou collectif

- Ne pas chauffer en permanence les lieux qui ne sont pas utilisés
- Ne pas mettre d'objets ou de meubles devant ou sur les radiateurs
- Fermer les portes des pièces les moins chauffées
- Nettoyer les grilles et les entrées d'air de ventilation et ne pas les boucher
- Aérer les pièces 5 minutes par jour pour renouveler l'air ambiant
- Fermer les volets et les rideaux la nuit et baisser la température à 16 ou 17°C
- Traquer les courants d'air
- Ne pas hésiter en cas d'absence à baisser le chauffage ou le mettre en position «éco/hors gel»
- Dépoussiérer régulièrement les radiateurs
- Éviter de faire sécher du linge à l'intérieur



S'il est souvent question de la pollution de l'air extérieur dans les villes, il est également important de s'intéresser à la qualité de l'air intérieur. C'est pourquoi la ventilation est une nécessité dans les logements. Elle évacue les éventuels polluants et l'humidité qui peuvent s'accumuler. Essentiel pour votre santé comme pour la durée de vie de votre logement.



Des équipements dans votre logement pour vous aider à faire des économies :

- Un **système de ventilation** mécanique ou naturelle
- Des **bouches d'aération**

Les conseils de notre éco-coach :

- Utiliser des produits d'entretien naturel, éviter ainsi d'émettre des composés organiques volatils
- Entretien vos appareils à combustion
- Installer un appareil purificateur d'air
- Adopter les bons gestes en cuisine
- N'obstruer en aucun cas les entrées d'air et les bouches VMC pour éviter l'humidité et les moisissures
- Multiplier les plantes dépolluantes (aglaonema, aloe vera, chlorophytum, ficus...)
- Ne fumer pas à l'intérieur, même avec les fenêtres ouvertes
- Vérifier le taux d'humidité de votre logement, il doit se trouver entre 40 et 70 %





Adopter un comportement écocitoyen à travers ses modes de déplacement permet de préserver notre environnement et notre santé. Privilégier les transports propres et doux à l'utilisation de la voiture permet, en effet, de limiter ses émissions de CO2 responsables du réchauffement climatique.

OPHEOR agit pour l'environnement :

- Augmentation de la part des **véhicules électriques** dans la flotte globale
- Incitation des collaborateurs à utiliser les **vélos électriques** plutôt que la voiture
- Formation à l'**éco-conduite** des collaborateurs

Les conseils de notre éco-coach :

- Utiliser les transports en commun (bus, train...)
- Favoriser une activité physique régulière (recours au maximum au vélo ou à la marche à pied pour vos déplacements quotidiens)
- Utiliser les chemins pedestres balisés
- Utiliser les voies vertes permettant de parcourir une bonne partie du roannais
- Diminuer la pollution sonore et atmosphérique
- Privilégier le co-voiturage quand il est nécessaire d'utiliser un véhicule
- Faire des économies
- Éviter les embouteillages
- Ne pas perdre de temps avec le stationnement

Le saviez-vous ?

- Roannais Agglomération bénéficie d'un réseau de transport en commun pour ses habitants : la STAR (pour les autres intercommunalités adressez-vous à votre commune)

star 
biky



Déchets

Chacun de nous produit en moyenne 590 kg de déchets par an. C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans. Néanmoins, la nature ne sait pas détruire tous nos déchets. Bien faire son tri a pour objectif de réutiliser des matériaux pour en faire des produits recyclés.

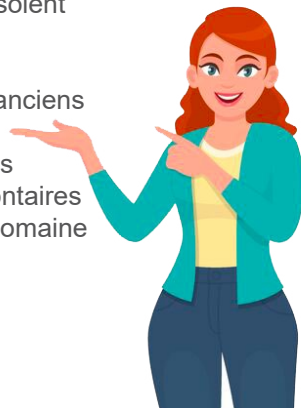


Pour les résidences équipées d'un vide-ordures, il est indispensable, pour des questions d'hygiène, d'odeurs, de respect des équipements et du voisinage, de tout emballer dans un sac plastique d'un volume maximum de 30 litres. Ne jetez pas d'objets susceptibles de boucher le conduit, provoquer des accidents ou des nuisances sonores (bouteilles en verre, liquides dangereux, ...).

Pour les autres, déposer vos ordures ménagères dans les conteneurs à disposition dans ou devant votre résidence ou dans les points d'apport volontaires de la Ville.

Les conseils de notre éco-coach :

- Éviter le gaspillage alimentaire : consulter les dates de péremption
- Doser les quantités à cuisiner
- Composter les déchets organiques
- Éviter les emballages superflus
- Acheter des écorecharges ou des produits grands formats
- Jeter vos mégots de cigarette à la poubelle
- Éliminer les déchets tels qu'ampoules basse consommation, solvants, détergents, médicaments périmés, en respectant les filières spécifiques (déchetteries, points de collecte...)
- Donner, acheter et vendre d'occasion
- Utiliser un sac en cabas réutilisable ou un panier pour ses courses
- Réparer plutôt que jeter
- Privilégier les piles rechargeables aux piles jetables et penser à rapporter les piles usées pour qu'elles soient recyclées
- Déposer vos anciens vêtements dans les points d'apports volontaires situés sur le domaine public



INFOS

À partir du 1er janvier 2023, la collecte des ordures ménagères et des emballages habituellement triés dans les différents conteneurs seront collectés à domicile par Roannais Agglomération.



Le Point Vert n'indique absolument pas que les emballages sur lesquels on le trouve sont recyclables. Il signifie simplement que l'entreprise qui l'a apposé sur son produit verse une contribution à Citéo, un organisme chargé de piloter le tri et le recyclage en France.



Ce logo signifie que l'emballage en question est valorisable, et peut donc être trié. Il est apposé obligatoirement sur tous les emballages et produits recyclables, sauf les contenants en verre.



Qu'il s'agisse de barquettes plastiques à jeter ou de packagings en carton à trier et recycler, les consignes info-tri sont complémentaires des sigles Point Vert et Triman. Elles vous simplifient la vie en vous précisant la destination de vos déchets, et vous encouragent à trier mieux et plus.



Symbole universel du recyclage depuis 1970, cette représentation de l'infini conçue par le mathématicien allemand August Ferdinand Möbius signifie, lui, aussi, que votre emballage est recyclable.

Le saviez-vous ?

- Un sac en plastique a une durée de vie de 450 ans et pollue durablement les cours d'eau et les océans
- 1 tonne d'emballage en plastique recyclé = 1800 pulls en laine polaire

- 1 tonne de verre triée = 700 kg de sable économisés = 2500 nouvelles bouteilles de vin en verre
- 1 tonne de carton triée = 5000 boîtes de céréales fabriqués

Déchets



LE TRI SE SIMPLIFIE

Ordures ménagères

EN APPORT VOLONTAIRE
DANS LA COLONNE GRISE

EN SAC FERMÉ

Emballages et papiers

EN APPORT VOLONTAIRE
DANS LA COLONNE JAUNE

EN VRAC, SANS SAC ET BIEN VIDÉS

Ne pas imbriquer les différentes matières

Verre

EN APPORT VOLONTAIRE
DANS LA COLONNE À VERRE

Textiles

EN SAC FERMÉ

EN APPORT VOLONTAIRE
DANS LA COLONNE « LE RELAIS »

Déchèterie

Déchets spéciaux et volumineux

Les encombrants se ramassent à l'appel !

Sur rendez-vous, C3R vient directement à votre domicile récupérer vos encombrants (meublier, vaisselle, divers objets...)

Service gratuit sur simple appel téléphonique ☎ N° vert 0 800 00 08 56

APPEL GRATUIT

Un doute, une question ?

☎ N° vert 0 800 17 34 50

APPEL GRATUIT

Toute l'info sur aggloroanne.fr

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

- Placez le sac kraft dans votre bio-seau
- Jetez vos déchets alimentaires autorisés
- Déposez le sac kraft rempli et fermé dans un abri-bac près de chez vous

TROUVEZ L'ABRI-BAC LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS, EN SCANNANT CE QR CODE !

AUTORISÉS

- Vieilles / Poisson
- Coquillages et crustacés
- Fromage
- Coquilles d'œuf
- Éplures / Restes de fruits & légumes
- Restes de café & sucres de table
- Restes de repas
- Verre
- Plastique, métal
- Carton de café
- Déchets verts (y compris biodegradables)
- Sacs plastiques (y compris biodegradables)
- Mécanique, cordons, lières, déjections animales

INTERDITS

- Huile
- Déchets verts
- Sacs plastiques
- Mécanique, cordons, lières, déjections animales
- Craie

Rappel des horaires - déchèteries de Roannais Agglomération :

- Déchèterie de la VILLETTE (Riorges)
- Déchèterie des VARENNES (Roanne)
- Déchèterie de MARDELOUP (Pouilly-les-Nonains)
- Déchèterie de LA GARE (La Pacaudière)

→ Période ÉTÉ du 30 juin au 30 Août 2025 :

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h - 15h non-stop.
Samedi : 9h - 18h non-stop. Fermeture les mardis.

→ Période du 1er septembre 2025 au 27 juin 2026 :

- Lundi - vendredi : 10h à 17h non-stop.
- Samedi : 9h - 18h non-stop.

Autres déchèteries sur notre patrimoine :

- **Déchèterie de Régny** : mardi au jeudi : 9h - 12h30 ; vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h30 ; samedi : 9h - 17h30 non-stop.
- **Déchèterie de Belmont de la Loire** : lundi et mercredi : 9h - 12h, vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h - 17h
- **Déchèterie de Pouilly-sous-Charlieu** : lundi au vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 17h30 ; samedi : 9h - 17h30
- **Déchèterie d'Épercieux-Saint-Paul** : lundi : 14h - 17h30. Mardi au vendredi : 8h30 - 12h / 14h00 - 17h30. Samedi : 08h30 - 17h30 non stop
- **Déchèterie du Pays d'Urfé (St Just en Chevalet)** : lundi au vendredi : 8h30 - 12h ; samedi : 8h30-12h / 13h30 - 16h30

Les déchets suivants doivent être déposés en déchetterie : gravats inertes, déchets végétaux, bois, palettes, meubles en bois, cartons, encombrants, ferrailles, métaux, batteries, huiles de vidange, déchets ménagers spéciaux (piles, peintures, solvants, pesticides...).

Encombrants

Revaloriser un objet c'est lui donner une seconde vie. Ne déposez pas vos encombrants dans les parties communes de votre résidence, il existe des solutions gratuites et pratiques à votre disposition.



- **C3R** : Vous devez évacuer vos objets personnels par vos propres moyens en déchetteries ou utiliser les services des collectivités (Pour Roannais agglomération : « Les encombrants se ramassent à l'appel » au 0 800 00 08 56).

Le ramassage se fait en votre présence, dans un délai de 3 à 5 semaines, à votre domicile, du lundi au samedi entre 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. Les encombrants ne doivent pas être stockés sur la voie publique.

Produits acceptés : Déchets volumineux et lourds, mobilier, électroménager, produits toxiques, mobilier de jardin, vaisselle, livres.

Collecte des déchets verts : uniquement pour les communes de Roanne, Villerest, Le Coteau, Commelle Vernay, Riorges et Mably.

Déchets refusés : pneus, déchets de soins, gravats.

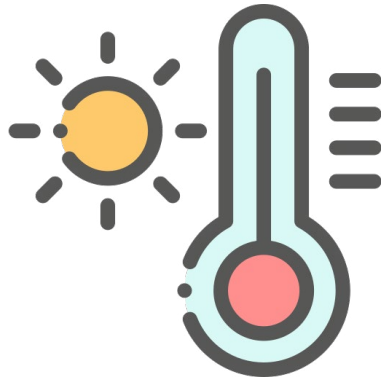


- **ENVIE** : Que faire des équipements que l'on remplace ? Ils sont encombrants, certains fonctionnent encore, d'autres contiennent des substances nuisibles pour l'environnement, une partie de leurs composants peuvent être recyclés... Pas question de les éliminer n'importe comment, ni de les laisser se dégrader davantage.

À travers la collecte et la valorisation des déchets, ainsi que la rénovation et la réutilisation des équipements électriques et électroniques, Envie participe depuis 1984 à la limitation des déchets et contribue à faire changer les modes de consommation.

Produits acceptés : petits et gros électroménagers, TV, HiFi, téléphone, appareil photo, piles, etc.

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant une durée d'au moins trois jours consécutifs. Le seuil élevé des températures à partir duquel on parle de canicule varie en fonction des régions concernées.



Les risques de cet aléa climatique :

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications. Le risque principal est évidemment celui de la déshydratation, et de l'hyperthermie. Certaines personnes sont plus à risques. Il s'agit des : personnes âgées, nourrissons, travailleurs exposés à la chaleur, femmes enceintes, personnes souffrant de maladies chroniques, personnes handicapées, isolées, dépendantes ou fragiles.

Nos conseils et astuces :

- Boire beaucoup d'eau à température ambiante sans attendre d'avoir soif
- Mouiller et ventiler votre corps au maximum
- Porter plutôt des habits amples, légers et clairs
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes
- Maintenir votre maison au frais en fermant les volets le jour et en aérant la nuit
- Prendre régulièrement des douches froides
- Éviter les efforts physiques
- Penser à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et oser demander de l'aide



Une inondation est la submersion d'une zone généralement émergée. Cette submersion peut se faire lentement ou brutalement et se répéter de manière régulière ou bien être plus anecdotique.



Les risques de cet aléa climatique :

L'inondation est un phénomène naturel susceptible de provoquer des pertes de vie humaine, le déplacement de populations, d'avoir un impact sur la santé humaine, les biens et les réseaux. Elle peut également nuire à l'environnement et compromettre gravement le développement économique par les dégâts qu'elle occasionne.

Nos conseils et astuces :

- Se mettre dans un bâtiment en dur et à l'étage
- Mettre les meubles et les objets à l'abri de l'eau
- Prévoir une lampe de poche en cas de coupure de l'électricité
- Se placer en hauteur (à l'étage, fenêtre la plus haute...)
- Boucher les points d'entrée d'eau susceptibles d'être immergés (portes, fenêtres du rez-de-chaussée, etc.) avec des chiffons, des serviettes, des planches de bois, etc.
- Garer la voiture au garage ou l'attacher pour éviter qu'elle ne dérive
- Faire une réserve d'eau potable, de nourriture, de médicaments
- Mettre à l'abri les papiers administratifs importants
- S'équiper d'une radio portable à piles pour s'informer de l'évolution de la situation





La tempête est une perturbation atmosphérique importante sur terre ou sur mer, caractérisée par des vents forts, souvent accompagnés de précipitations intenses et parfois de violents orages.

Les risques de cet aléa climatique :

Les tempêtes entraînent de lourdes conséquences tant pour l'homme que pour ses activités ou pour son environnement. En effet, leur passage occasionne un grand nombre de dégâts. Pour les biens immobiliers, les risques sont importants. D'abord, il se peut que la tempête entraîne la destruction ou la détérioration du bien. Ensuite, un aléa tel qu'une tempête provoque souvent des pluies, inondations ou des vagues, elles aussi dangereuses pour votre habitation. Ce sont alors des risques humains et financiers importants.

Nos conseils et astuces :

GRÊLE

- Se mettre à l'abri ou rester à l'intérieur et en lieu sûr
- Fermer portes et fenêtres
- Fermer les volets battants (en bois) qui protègent les fenêtres
- Parquer votre voiture dans un endroit abrité
- Relever immédiatement tous les stores, marquises, volets roulants du bâtiment
- Rentrer vos meubles de jardin, surtout ceux qui sont en plastique, et vos plantes en pot
- Vérifier que l'eau s'écoule bien et qu'il n'y a pas de retenue d'eau

FOUDRE

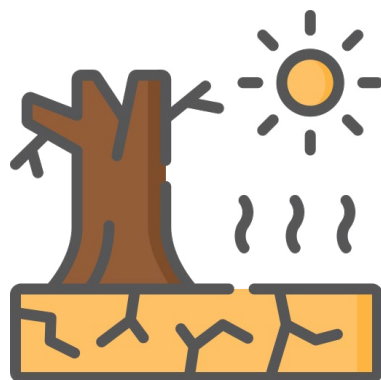
- Se mettre à l'abri au plus vite dans un bâtiment puis fermer les portes et fenêtres
- Ne pas s'abriter sous un arbre ou un parapluie mais plutôt dans une voiture si cela est possible
- Ne pas courir pendant la foudre, rester immobile, accroupi et pieds joints
- Ne pas rester à proximité des structures métalliques
- Ne pas se baigner et ne pas se doucher
- Débrancher tous les appareils électriques

Sécheresse

Le terme sécheresse en général se rapporte à un épisode de manque d'eau plus ou moins long mais suffisant pour que les sols, la flore et la faune en soient affectés. Un épisode de sécheresse peut être ponctuel ou cyclique. Les causes de la sécheresse peuvent être naturelles ou humaines.

Les risques de cet aléa climatique :

Une sécheresse persistante peut ruiner la production agricole d'une région, réduire la production hydroélectrique, entraîner des incendies de prairies ou de forêts, stopper la navigation fluviale, perturber la faune qui ne trouve plus de quoi s'abreuver, provoquer des pénuries d'eau potable et même, dans les cas extrêmes, déclencher un exode ou une crise sanitaire. Les risques sont multiples et peuvent aussi bien affecter l'Homme que la nature.

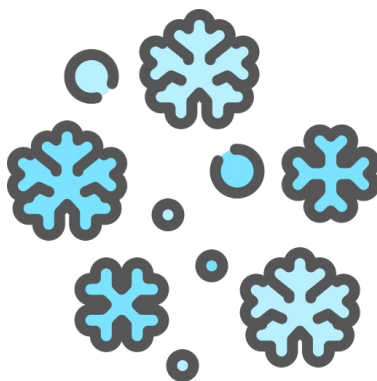


Nos conseils et astuces :

- Boire beaucoup d'eau à température ambiante sans attendre d'avoir soif
- Rester à l'ombre
- Stocker les eaux de pluie
- Respecter l'arrêté préfectoral de restriction d'eau en vigueur dans votre département
- Limiter les arrosages des jardins
- Pailler vos plantes
- Se nourrir convenablement
- Privilégier les douches aux bains
- Garder les fenêtres fermées la journée
- Installer des équipements économes en eau



C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.



Les risques de cet aléa climatique :

Le grand froid diminue, souvent, les capacités de résistance de l'organisme. Il peut tuer indirectement en aggravant des pathologies déjà présentes. Les personnes en bonne santé peuvent également éprouver les conséquences du froid, notamment celles qui exercent un métier en extérieur. Les périodes de grand froid peuvent être également à l'origine d'autres phénomènes météorologiques aux effets dangereux. La formation de neige et de verglas peut affecter gravement la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire, fluviale ou encore aérienne.

Nos conseils et astuces :

- Éviter de vous déplacer
- Se nourrir convenablement
- Adapter votre habillement : couvrir les parties du corps les plus sensibles au froid
- Maintenir la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable (19°C)
- S'hydrater car l'air froid a tendance à dessécher les muqueuses
- S'assurer du bon fonctionnement des ventilations
- Calfeutrer les larmiers de vos caves
- Calorifuger vos compteurs d'eau et vos tuyaux s'ils sont à l'extérieur





www.opheor.fr



www.instagram.com/opheor_42/



www.facebook.com/Opheor-210578646419575



www.linkedin.com/company/opheor/



Edition avril 2026